



Bulletin

hebdomadaire canadien

Vol. 25, N° 14

8 avril 1970

DIRECTIVES SUR L'ORGANISATION UNIVERSITAIRE

Le Conseil d'administration de l'Association des universités et collèges du Canada a approuvé une série de directives concernant l'organisation des universités. Ces directives ne cherchent pas à proposer un modèle idéal pour l'ensemble du Canada, mais elles reflètent de plusieurs manières les changements qui ont été effectués dans l'organisation des universités depuis la publication du rapport Duff-Berdahl⁽¹⁾. Elles se présentent comme un moyen d'aider les universités et les collèges à faire la révision de leurs documents et de leurs structures.

Voici le texte partiel du document touchant les directives:

Les universités ayant pour tâche l'accumulation, la conservation et la diffusion du savoir, il leur importe aussi de soumettre à l'examen critique les systèmes de valeurs dont les sociétés ont hérité. Il leur est essentiel d'avoir des règlements qui dirigent le corps professoral et les étudiants relative-

ment à l'enseignement et à la recherche. Bien que les universitaires aient le devoir d'obéir aux lois de la collectivité dans laquelle ils vivent, ils doivent aussi accepter certains règlements internes destinés à assurer l'ordre dans la poursuite des objectifs propres de l'université.

Les propres règlements de l'université refléteront nécessairement la conception qu'on a de ses fonctions et sa dimension sociale.

Les membres de l'université font partie d'une société adulte établie pour leur permettre d'apprendre, d'enseigner et de se livrer à la recherche. De nombreux étudiants du niveau pré-grade ambitionnent de poursuivre leurs études universitaires non pas tant pour acquérir des connaissances utiles à leur orientation professionnelle mais pour mieux se comprendre eux-mêmes ainsi que pour mieux comprendre l'homme et la nature.

Ceux qui poursuivent des études professionnelles ou supérieures sont plus exclusivement intéressés à la maîtrise d'un ensemble donné de connaissances. Les professeurs doivent se consacrer (selon leurs intérêts) à l'enseignement, à la recherche et à l'administration. Le temps et le soin que tous les membres de l'université peuvent et veulent bien accorder à établir et examiner des règlements et à voir à leur observation dépendent de leur conception des objectifs qu'ils se sont donnés, de leur degré de maturité, de leur maîtrise d'un ensemble de connaissances et de leur engagement envers l'université elle-même.

DIMENSION SOCIALE

La dimension sociale de l'université, jusqu'à maintenant, s'est étendue au service du monde du savoir et de la société à l'intérieur de laquelle elle fonctionne. L'université a la responsabilité de s'intéresser aux besoins de la société; sinon, des groupes ou des

SOMMAIRE

Directives sur l'organisation universitaire..	1
Timbres du 25e anniversaire de l'ONU.....	3
Nouveau système de nominations à la Fonction publique	3
Soins aux victimes de troubles affectifs	4
Un Canadien dirige l'orchestre des Forces armées américaines	5
Enquête sur les salaires	5
De l'art d'être chameau	5
Population estimative du Canada	6
Logements à loyer modique	6
Essais d'un hélicoptère géant dans l'Arctique	6
Conférence sur la pêche de la crevette	7
Les Prix Molson de 1970	7

(1) Étude des corps administratifs des universités canadiennes, organisée par l'Association des universités et collèges du Canada et l'Association canadienne des professeurs d'université (1966).

individus porteront à l'attention de l'université les besoins de la société. Seule l'université (prise isolément ou à l'intérieur d'un système) a le pouvoir de décider si elle peut ou doit répondre à ces besoins de la façon dont ils sont présentés, ou d'une autre façon, ou ne pas y répondre du tout ou encore si une autre institution peut y répondre mieux qu'elle-même. C'est dire que l'université doit maintenir un équilibre entre ses obligations envers les étudiants, le monde du savoir, la recherche scientifique et ses obligations envers la société pour la formation de professionnels et d'autres supérieurs.

La dimension sociale de l'université comprend l'acceptation:

1) de la liberté d'enquête et de parole pour les individus, ce qui, toutefois, suppose que les individus ne se servent pas de leur liberté pour restreindre la liberté des autres ou enlever à l'université la liberté d'accomplir ses fonctions;

2) des opinions les plus différentes. Toutefois, il y a des limites dans les formes d'expression qui sont acceptables. Au-delà de telles limites se trouvent, par exemple, les actions disruptives et la difamation extrême;

3) du principe que les individus doivent être jugés selon leur mérite en tant qu'individus, sans égard à leur race, leur sexe, leur croyance ou leur couleur;

4) que l'université devrait servir toutes les classes de la société, et qu'elle ne devrait pas être l'instrument d'une seule;

5) qu'il se crée une communauté du savoir internationale à laquelle les institutions particulières sont liées.

Les membres du personnel enseignant doivent donc se sentir libres de discuter de la plus grande diversité possible de faits et d'opinions pertinentes avec leurs collègues ou les étudiants, à l'occasion de cours, de colloques ou de discussions. Ceci comprend également le droit pour les membres du personnel enseignant et les étudiants, d'examiner de façon critique les objectifs et les fonctions de l'université elle-même. Pareillement les étudiants, tout en approfondissant certaines disciplines pour des raisons personnelles ou professionnelles, doivent avoir la liberté d'explorer, de creuser et de mettre à l'épreuve l'éventail des idées contenues dans leur propre tradition culturelle et dans celles des autres. Des valeurs concurrentielles doivent être discutées, jugées et évaluées. Si l'analyse des autres systèmes leur reconnaît une certaine validité, notre propre système de valeurs devrait être réexaminé ou modifié. Voilà, à notre avis, ce que les professeurs et les étudiants, jeunes et vieux, peuvent et doivent entreprendre ensemble. Toutefois ils doivent le faire en respectant les points de vue qui méritent le respect des universitaires et sans tenter d'éliminer de force les points de vue qui leur sont opposés....

Les conflits universitaires devraient être réglés selon les normes formelles et équitables en usage dans le milieu universitaire. Normalement on ne de-

vrait pas recourir aux procédures judiciaires, à moins d'échec dans l'application de ces normes. Mais, quand le dialogue intelligent a échoué, le recours aux tribunaux peut bien être le seul moyen de protéger les droits de l'individu et de l'université. C'est au recteur de l'université qu'il incombe d'agir en pareil cas.

L'ADMINISTRATION UNIVERSITAIRE

Depuis la publication du rapport Duff-Berdahl sur l'administration des universités, la plupart des universités et collèges du Canada ont réexaminé leurs structures administratives, la composition et les pouvoirs de leurs conseils d'administration. D'une façon générale, les conseils d'administration, les sénats, les membres du personnel enseignant et les étudiants ont participé à cet examen au cours duquel l'affirmation traditionnelle que l'université est une communauté de professeurs et d'étudiants a été, dans la plupart des cas, répétée par des groupes de professeurs et d'étudiants, avec insistance sur la participation à tous les niveaux de l'administration universitaire.

Là où un tel examen n'a pas encore eu lieu, nous suggérons instamment qu'il soit entrepris le plus tôt possible, afin d'assurer que le conseil d'administration (s'il est question d'administration à palier unique) ou les conseils d'administration de l'université (s'il s'agit d'administration à deux paliers) représentent d'une façon appropriée à la fois la communauté universitaire et la plus large collectivité.

Les administrateurs à temps complet devraient diriger les rouages administratifs lorsque les services à temps partiel que les professeurs et les étudiants veulent bien et peuvent rendre au delà de leurs propres recherches, leur enseignement ou leurs études deviennent insuffisants pour administrer convenablement les programmes d'enseignement et de recherche de l'institution....

LE SÉNAT OU UN ORGANISME SIMILAIRE

Dans une administration à deux paliers, le sénat devrait être l'organisme supérieur d'administration universitaire particulièrement chargé (entre autres) de la responsabilité de la planification universitaire; des programmes; des critères et des méthodes de nomination, de promotion et de permanence du personnel enseignant, et des règlements jugés nécessaires à la poursuite des objectifs de l'université.

Il devrait avoir les instruments appropriés (comités ou groupes) à l'exercice de ses fonctions.

En outre, il devrait être doté de pouvoirs consultatifs en ce qui a trait aux conséquences de la planification universitaire sur le budget et le campus.

Il devrait aussi y avoir un comité judiciaire, ou un groupe de membres, nommé par le sénat pour juger les cas d'infractions aux règlements établis, qui lui seraient soumis.

Certains établissements peuvent désirer nommer quelqu'un dont la responsabilité serait de porter à



TIMBRES DU 25e ANNIVERSAIRE DE L'ONU

Pour marquer le 25e anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, les Postes canadiennes émettront, le 13 mai, deux timbres dont les valeurs faciales seront respectivement de dix et de quinze cents.

Il y a vingt-cinq ans, le Canada figurait parmi les cinquante États souverains dont les délégués ont, à l'unanimité, adopté et signé, à la Conférence de San Francisco, la Charte qui créait l'Organisation des Nations Unies. En sa qualité d'État membre de l'Organisation, le Canada célébrera, de concert avec les autres pays membres, cet anniversaire dont le thème sera "Paix et progrès".

Le dessin des deux timbres a été exécuté par Brian Fisher, de Vancouver; il représente, selon les propres dires de l'artiste "un monde divisé, à l'unification duquel on a consacré beaucoup d'efforts, bien que peu de succès ait été jusqu'ici obtenu et qu'il existe encore des doutes pour l'avenir".

Le timbre de dix cents est de couleur bleue; celui de quinze cents, de deux couleurs: violet et marron. Les deux figurines mesurent 40 mm sur 24 mm et sont de format horizontal. La *British American Bank Note Company*, d'Ottawa, a tiré 12.5 millions d'exemplaires de chaque timbre par le procédé de la lithographie.

NOUVEAU SYSTÈME DE NOMINATIONS À LA FONCTION PUBLIQUE

Au cours de cette année la Commission de la Fonction publique du Canada commencera à faire des nominations selon le système "Data Stream" dans les catégories suivantes: Direction, Scientifique et Professionnelle, Administrative et du Service extérieur et technique.

Le "Data Stream" est une banque commune d'information comprenant un dossier sur chaque employé des catégories ci-haut mentionnées; de ces dossiers, on adoptera une marche à suivre pour la formation, l'emploi et l'appréciation de la main-d'oeuvre dans la Fonction publique.

La plupart des employés concernés savent que le système comprend un questionnaire de quatre

pages, sur lequel un vocabulaire d'expressions, spécialement choisi, décrit l'individu, ses aptitudes et son expérience, et assure une uniformité dans la description des titres de compétence.

Quoiqu'il soit facultatif de remplir ce questionnaire, l'employé(e) qui refuse de le faire sera éliminé(e) de fait du premier examen du personnel, dans le cas d'un poste vacant dans la Fonction publique, même si cette personne rencontre les qualifications requises. Par contre, un questionnaire dûment rempli assure à l'employé une considération pour tout poste vacant dont il tient les titres de compétence, qu'il connaisse ou non l'existence de ce poste vacant.

ORDINATEUR MAGIQUE

Lorsque les questionnaires auront été remplis, ils seront renvoyés à la Commission de la Fonction publique, où les renseignements donnés seront fournis à l'ordinateur - le coeur du système "Data Stream" - pour l'usage des agents de dotation en personnel.

La Commission de la Fonction publique déclare qu'elle commencera, cette année, à faire la plupart des nominations de ces catégories selon ce système. La Commission prévoit qu'à l'avenir, peu de postes vacants seront annoncés de la même manière que par le passé.

Quand un poste vacant se présente dans ces catégories, un agent de dotation en personnel, de concert avec le supérieur concerné, établit les conditions essentielles d'instruction, d'aptitude et d'expérience relatives au poste concerné. Ces renseignements sont fournis à l'ordinateur où les données essentielles sont gardées.

Si les aptitudes et qualifications de l'employé satisfont aux exigences du poste, son nom sera extrait et considéré, de même que celui des autres employés qui ont les compétences requises. Le choix définitif sera fait par un examen plus profond de tous les employés choisis, comprenant parfois une entrevue personnelle. Un poste vacant sera rempli par concours dans le seul cas où la banque d'information ne peut fournir un candidat approprié.

AVANTAGES DU NOUVEAU SYSTÈME

"Data Stream" offre apparemment plusieurs avantages et à l'employé et à la Fonction publique. L'employé, s'il possède les compétences requises, profite manifestement du système qui assure sa considération pour chaque poste vacant, même s'il ignorait cette vacance. Le ministère concerné est certain que tous les employés qui ont les qualités requises seront considérés.

Le système en vigueur, par lequel le poste vacant est annoncé et qui invite les employés à répondre au concours, ne pouvait assurer une considération complète, particulièrement à cause de la nature humaine: les employés occupés ne voyaient pas le concours ou n'étaient pas assez motivés pour prendre le temps de compléter une formule de demande d'emploi de la Fonction publique.

A tout instant, l'employé peut apporter les additions nécessaires à la mise à jour de son dossier — éducation additionnelle, diverses aptitudes nouvelles — en demandant un imprimé d'ordinateur. Y ayant ajouté la donnée supplémentaire, il renvoie celui-ci à la Commission.

Ce système d'information du personnel offre d'autres possibilités. La Fonction publique aura une formation et une appréciation plus réalistes de la main-d'oeuvre. Sur le revers de la médaille, l'employé pourra développer sa carrière de manière à se préparer aux exigences de l'avenir, telles qu'indiquées par le répertoire.

M. John J. Carson, président de la Commission de la Fonction publique, fait remarquer que, dans l'ensemble, "Data Stream" constituera un système moderne et souple de renseignements sur le personnel, système qui sera l'un des plus avancés parmi tous ceux qu'emploient tant l'industrie privée que les administrations de tous les pays du monde.

SOINS AUX VICTIMES DE TROUBLES AFFECTIFS

Les enfants atteints de troubles affectifs, au Canada, ont maintenant quatre fois plus de possibilités qu'il y a huit ans de recevoir des traitements sur place, dans les sections spécialisées des hôpitaux ou dans des centres de traitement en résidence. Un rapport, rendu public par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, fait ressortir que le nombre de tels centres a crû rapidement et qu'il a passé de 18 en 1962 à plus de 80 aujourd'hui.

Dans son étude sur *Les centres de traitement hospitalier et en résidence pour les enfants atteints de troubles affectifs, Canada, 1968*, le ministère a enquêté dans 73 établissements de traitement d'hospitalisés. Parmi ces derniers, 37 centres de traitements en résidence étaient dirigés par des travailleurs sociaux, 24 centres installés dans des hôpitaux étaient dirigés par un psychiatre et un groupe de douze centres divers, composés de "foyers groupes", d'écoles spéciales et d'autres établissements pour enfants, étaient dirigés par divers spécialistes. Ces centres pouvaient recevoir plus de 2,500 hospitalisés, mais ils pouvaient également traiter un plus grand nombre de malades externes.

Bien que les méthodes de traitement tendent à être diversifiées et expérimentales, il est évident que les organismes collectifs et spécialisés sont plus en mesure de reconnaître et de traiter les symptômes manifestés par les enfants atteints de troubles affectifs. L'étude a révélé que les principaux organismes qui envoient des enfants dans ces centres de traitement sont les sociétés d'aide à l'enfance, les tribunaux familiaux et les tribunaux pour jeunes délinquants, et les services de bien-être. Les services d'hygiène mentale, les médecins et les parents envoient moins souvent des enfants dans ces centres. Le réseau d'envoi des centres hospitaliers, qui dépend largement des services médicaux et des établis-

sements d'hygiène mentale, s'est révélé distinct des sources utilisées par les centres de traitements en résidence et les groupes d'organismes divers.

TYPES DE PATIENTS

La plupart des centres ont déclaré qu'ils acceptaient des enfants atteints de troubles du comportement ou de psychonévroses. Pour les autres diagnostics, il y a eu plus de variété à cet égard selon le genre de centre et de programme. Les centres hospitaliers étaient plus disposés à admettre les enfants atteints de psychoses, de lésions cérébrales, d'affections psychosomatiques et d'arriération mentale. Toutefois, un centre sur six, indépendamment du genre d'établissement, a fait état d'autres conditions acceptables, y compris les états de prépsychoses, les handicaps physiques, la délinquance, les troubles de l'apprentissage, le mongolisme, les difficultés de perception et la privation de culture.

PERSONNEL TRAITANT

Les cadres du personnel varient selon le genre de centre et de direction. Les centres hospitaliers offrent les taux les plus élevés d'emplois de spécialistes médicaux ou paramédicaux, comme des psychiatres, des pédiatres, des orthophonistes et des puéricultrices. En revanche, les centres de traitements en résidence ont employé plus fréquemment des travailleurs sociaux et des puéricultrices, bien que les trois quarts d'entre eux aient employé aussi des psychiatres et que les deux tiers aient eu recours aux services de pédiatres. D'autres spécialistes fréquemment employés par les centres de traitements, quels qu'ils soient, étaient des professeurs qui appliquaient des méthodes correctives de lecture et d'autres spécialistes de la médecine.

Les deux tiers des centres ont employé principalement du personnel ayant suivi une formation, alors que tous, à l'exception de neuf d'entre eux, avaient organisé des cours de formation pour les divers groupes de personnel. Trente-huit centres ont offert une formation à des puéricultrices. Plus d'un tiers des centres de traitement ont déclaré qu'ils menaient des programmes de recherche, notamment sur les problèmes médicaux.

Le volume des marchandises transportées par les canaux canadiens en décembre s'est élevé à 5,754,345 tonnes, contre 4,653,580 tonnes en décembre 1968. Sur ce nombre, 3,358,036 tonnes sont passées par le canal Welland et 2,211,749 tonnes par les canaux du Saint-Laurent.

Le nombre de navires qui ont emprunté les canaux canadiens était de 944 et leur tonnage net, de 4,098,648. En décembre 1968, 854 navires sont passés par les canaux canadiens et leur tonnage net était de 3,657,720.

UN CANADIEN DIRIGE L'ORCHESTRE DES FORCES ARMÉES AMÉRICAINES

Un musicien des Forces armées canadiennes a dirigé dernièrement à Washington, à titre d'invité d'honneur, un concert destiné à honorer les oeuvres de plusieurs compositeurs canadiens.

Le major William J. Gordon, directeur artistique de l'orchestre national des Forces armées canadiennes, dirigeait l'orchestre de l'aviation militaire des États-Unis à un concert présenté à l'auditorium du ministère de la Défense.

Parmi les oeuvres inscrites au programme figuraient celles des compositeurs canadiens James Gayfer, Howard Cable, Paul Anka, Ken Campbell d'Ottawa, ci-devant membre de l'orchestre de l'ARC, le sergent Jerry Hoelke, membre de l'orchestre national, Galt McDermot, et du major Gordon, dont on a rendu la composition *Canadian Pacific*.

Le major Gordon dirige l'orchestre national depuis sa création en juin 1968. Il est diplômé de l'École de musique de la marine royale et détient une licence de chef d'orchestre de l'Académie royale de musique.

Avant sa présente affectation, le major Gordon était surveillant adjoint de la section de musique des Forces armées canadiennes à Ottawa.

Le lieutenant général R.L. Hennessy, chef du personnel des Forces armées canadiennes, était au nombre des invités d'honneur à ce concert donné à Washington.

ENQUÊTE SUR LES SALAIRES

Voici quelques données préliminaires résultant d'une enquête annuelle menée par le ministère du Travail du Canada sur les taux de salaire et les traitements: Les charpentiers, les électriciens et les manoeuvres ont gagné un salaire horaire moyen plus élevé à Vancouver que dans tout autre grand centre industriel. Les salaires moyens versés à ces trois groupes sont: \$3.74, \$4.02 et \$3.11 l'heure.

Les charpentiers et les manoeuvres ont été le plus faiblement rémunérés, en moyenne, à Saint-Jean (Terre-Neuve) (\$2.56 et \$1.75 l'heure), et c'est à Halifax, que les électriciens ont touché le taux moyen le plus bas (\$3.10 l'heure).

Les dessinateurs seniors du sexe masculin reçoivent \$172 par semaine à Montréal et à Toronto, le taux de salaire le plus bas étant \$141 à Regina.

Les commis seniors du sexe masculin gagnent \$135 à Edmonton et à Toronto, mais seulement \$118 à Regina.

C'est à Montréal que les secrétaires à un échelon supérieur reçoivent le salaire le plus élevé, soit \$124 par semaine. Ils gagnent en moyenne \$119 à Ottawa et \$111 à Toronto. A Halifax, leur traitement est de \$95.

Les taux minimums et maximums des commis (subalternes) s'établissent à \$62 à Saint-Jean (T.-N.) et à \$75 à Toronto. Les commis (intermédiaires) reçoivent \$82 à Regina et \$98 à Ottawa.

La statistique définitive établie à partir de l'enquête annuelle du ministère s'appliquera à 90 industries et à 58 collectivités; elle comprend une annexe portant sur les taux de salaire moyens dans l'industrie au cours des cinq dernières années et une étude de la durée du travail par industrie et par province au 1er octobre 1969.

DE L'ART D'ÊTRE CHAMEAU

Les gens qui passent devant les fenêtres panoramiques du rez-de-chaussée de la Galerie nationale doivent souvent s'étonner de voir trois grands chameaux bactriens qui semblent brouter le sol de la pièce. Ces trois chameaux sont des reproductions néo-réalistes, faites de bois, d'acier, de mousse de polyuréthane, de toile d'emballage, de peau de mouton, de peau de chèvre, de cire et peinture à l'huile, dont le créateur est Nancy Graves, de New York.

Deux de ces animaux artificiels ont été donnés à la Galerie nationale par M. et Mme Bronfman de Montréal. M. Bronfman dit aimer les chameaux depuis son premier voyage au Moyen-Orient et, selon lui, ceux-ci sont des reproductions fort originales qu'il a voulu offrir à la Galerie nationale.

M. Brydon Smith, conservateur de la section d'art contemporain à la Galerie, qui a accepté le don de M. Bronfman et a fait acheter un troisième chameau, a déclaré que ces animaux provoquent une réaction spontanée de la part du visiteur et qu'il n'est pas nécessaire de posséder des connaissances artistiques, d'art contemporain en particulier, pour les apprécier à leur juste valeur.



Un des trois chameaux artificiels qui ont trouvé une oasis à la Galerie nationale.

POPULATION ESTIMATIVE DU CANADA

Le 1er janvier 1970 on estimait a 21,260,000 la population du Canada, soit 320,000 (1.5%) de plus qu'au 1er janvier 1969, augmentation qui se compare avec celle de 310,000 (aussi 1.5%) en 1968 et celle de 331,000 (1.6%) en 1967. La diminution du nombre d'immigrants en 1969 a été compensée par l'augmentation du nombre de naissances et la diminution du nombre de personnes qui ont émigré du Canada.

Parmi les augmentations survenues dans les provinces au cours de l'année civile 1969, la province d'Ontario venait en tête avec 175,000 (2.4%), suivie de la Colombie-Britannique, 71,000 (3.5%), du Québec, 42,000 (0.7%), de l'Alberta, 37,000 (2.4%), de Terre-Neuve, 4,000 (0.8%), du Manitoba et de la Nouvelle-Écosse, 2,000 chacune. La population de l'Île-du-Prince-Édouard est demeurée la même, mais celle de la Saskatchewan a diminué de 13,000 (1.4%) et celle du Nouveau-Brunswick, de 3,000 (0.5%).

Le point de départ de ces estimations est le chiffre de la population du recensement du 1er juin 1966. Aux chiffres des provinces on ajoute le nombre de naissances et d'immigrants, on soustrait le nombre de décès et le nombre estimatif d'émigrants et on alloue un certain nombre pour la migration d'une province à l'autre. Ces estimations seront rectifiées après le recensement de 1971 du Canada.

En se fondant sur les éléments prédominants de la population au cours du présent trimestre, on prévoit que le 25 février l'horloge démographique enregistrera un total de 21,308,710 habitants.

LOGEMENTS À LOYER MODIQUE

Le ministre fédéral chargé du logement, monsieur Robert Andras, a annoncé que la Société centrale d'hypothèques et de logement (SCHL) invitera les constructeurs et entrepreneurs généraux de divers grands centres urbains, à soumettre des propositions en vue de stimuler la construction de logements à loyer modique.

En plus des 200 millions de dollars mis de côté pour l'application de techniques nouvelles en vue de répondre au besoin de logement des familles à faible revenu, le budget des immobilisations de la SCHL, pour l'exercice financier de 1970, prévoit des capitaux pour la construction de logements à loyer modique, selon l'article 16 de la Loi nationale sur l'habitation. Les sommes exigées pour les prêts dont il est question ici seront prises à même cette partie du budget régulier de la Société. Il est prévu que l'idée de lancer un appel de soumissions augmentera au maximum l'efficacité de ce programme orienté vers la satisfaction des besoins des personnes et des familles à faible revenu.

Les journaux d'Halifax, Montréal, Toronto, Hamilton et Vancouver publieront donc cette invitation à présenter des demandes de prêts à long terme et à intérêt peu élevé à l'égard de la conception, de la

construction et de l'exploitation d'habitations à loyer modique.

Grâce à ce programme environ 2,500 logements seront bâtis dans les cinq grandes villes en question pour les familles dont le revenu annuel atteint les niveaux suivants: à Halifax, environ \$6,250; à Montréal, environ \$5,500; à Toronto, environ \$7,500; à Hamilton \$7,000 et à Vancouver, \$6,500.

Monsieur Andras a déclaré que "les prêts consentis en vertu de ce programme atteindront probablement une valeur globale de 35 à 40 millions de dollars. Dans chacune des cités en cause, a précisé le ministre, j'ai l'intention de faire appel à l'expérience des personnes qui ont manifesté constamment du souci à l'égard du logement pour les économiquement faibles, afin d'aider à choisir les projets qui peuvent le mieux répondre à nos objectifs. Le ministre a ajouté: "Ce n'est qu'après avoir étudié avec le plus grand soin le taux des logements vacants et la situation où se trouve la population à revenu modique dans les grandes villes que nous avons choisi Halifax, Montréal, Toronto, Hamilton et Vancouver. Je tiens aussi à préciser que des capitaux supplémentaires pourront être affectés à des programmes semblables dans d'autres localités selon l'article 16 ou d'autres dispositions de la Loi nationale sur l'habitation."

ESSAIS D'UN HÉLICOPTÈRE GÉANT DANS L'ARCTIQUE

Un hélicoptère qui a été utilisé par l'armée américaine pour l'envoi de troupes et de munitions au Vietnam et qui a participé à des essais dans l'Arctique, organisés par le ministère des Transports, a effectué dernièrement un vol de démonstration à l'aéroport d'Uplands, d'Ottawa.

L'hélicoptère S-64 *Skycrane* (la grue du ciel) est fabriqué par la société *Silkorsky Aircraft*, dans le Connecticut. A la différence des hélicoptères ordinaires, la cabine de pilotage du S-64 ne représente qu'une toute petite partie de l'ensemble de l'appareil, qui mesure 88 pieds et demi de long.

Les essais du ministère des Transports ont servi à réapprovisionner en matériel de construction et autre genre d'équipement deux bases esquimaudes situées dans le fin fond de l'Arctique au cours d'une opération aéroportée de déchargement. Plus de 1.8 million de livres de matériel, dont une maison préfabriquée complète et le matériel nécessaire pour ajouter six salles de classe à une école, ont été déchargées d'un navire par l'hélicoptère géant et portées à terre à Cap Dorset et Coral Harbour dans l'île de Baffin.

Selon M. John Stewart, agent des opérations maritimes du ministère, les essais ont démontré que le S-64 *Skycrane* est le moyen le plus économique de déchargement des produits emballés ou en vrac convoyés par bateau. "Non seulement cette méthode fait gagner du temps mais elle diminue les risques de

dégâts lors du déchargement des matériaux et des approvisionnements" dit M. Stewart.

Habituellement on emploie des péniches pour décharger les navires dans les villages de l'Arctique qui ne possèdent pas de port ni de quais. Ces bateaux ne peuvent naviguer qu'à marée haute et dans des eaux calmes. Alors que les péniches ne peuvent décharger qu'à certains endroits, peu nombreux, le *Skycrane* est capable de poser les charges à l'endroit où elles seront employées, ou non loin de là. Par péniche, le déchargement peut prendre plusieurs semaines, c'est-à-dire bien plus longtemps que si l'on utilise le *Skycrane*.

Le déchargement par péniche peut occasionner des dégâts à la cargaison, de l'ordre de 25 à 35 pour cent, alors que le *Skycrane* les réduit à moins de deux pour cent.

L'appareil a totalisé 238 sorties lors de l'opération du ministère dans l'Arctique.

CONFÉRENCE SUR LA PÊCHE DE LA CREVETTE

L'établissement sur des bases solides, d'une pêche florissante de la crevette, dans les provinces de l'Atlantique, constitue le but principal d'une Conférence qui doit avoir lieu à Fredericton (Nouveau-Brunswick), du 27 au 29 octobre prochain. Unique en son genre, cette Conférence se propose d'encourager autant que faire se peut le développement d'une nouvelle pêche dans un secteur qui n'avait encore jamais connu la pêche de la crevette.

A la suite d'explorations effectuées au cours des années passées, par des organismes tant fédéraux que provinciaux, il appert que bon nombre de secteurs du golfe Saint-Laurent abondent en crevette rose, *Pandalus borealis*, en quantités marchandes, et cette pêche, pratiquée sur une échelle relativement réduite, a établi qu'une exploitation profitable était possible. A l'occasion de cette Conférence du mois d'octobre, des spécialistes du Canada et d'autres pays feront connaître aux pêcheurs et à d'autres groupes liés à cette industrie, les méthodes de capture et de traitement qui ont été couronnées de succès dans d'autres parties du monde. Des experts du gouvernement et d'ailleurs feront ressortir les possibilités mises à jour par les travaux d'exploration déjà effectués et examineront certains projets pour l'avenir. On discutera en outre de contrôle de la qualité, d'entreposage et de commercialisation.

La conférence se tiendra sous le patronage du Comité fédéral-provincial des pêches de l'Atlantique, composé des sous-ministres de qui relèvent les services des pêches du Gouvernement fédéral et des Gouvernements du Québec, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve.

L'espèce de crevette qui fait l'objet de la prochaine Conférence est plus petite que la crevette du golfe du Mexique. C'est toutefois, un produit savoureux et fort cher, ne manquant pas de débouchés sur les marchés des États-Unis et d'Europe. La pêche

de la crevette rose s'est faite de façon restreinte au Québec, ces dernières années, et depuis deux ans dans la baie de Fundy. Dans ce dernier secteur, 37 chalutiers du Nouveau-Brunswick ont capturé environ deux millions de livres de crevette en 1969. La plus grande partie de cette prise a été cuite à bord des bateaux pour subir le traitement voulu dans cinq usines installées sur la côte.

En plus de l'expansion prévue de cette pêche dans le golfe Saint-Laurent, on signale des possibilités intéressantes en ce domaine, le long de la Nouvelle-Écosse et dans certains secteurs de Terre-Neuve. Le ministère des Pêches et des Forêts poursuit ses pêches d'exploration de la crevette avec la collaboration des provinces.

LES PRIX MOLSON DE 1970

Le Conseil des Arts du Canada a décerné récemment son Prix Molson à trois personnalités canadiennes: Jean-Paul Audet, théologien et spécialiste des études anciennes, Morley Callaghan, écrivain, et Arnold Spohr, directeur du *Royal Winnipeg Ballet*. Ce prix, d'une valeur de \$15,000, a pour objet de récompenser et d'encourager les contributions exceptionnelles à la vie des arts, des humanités et des sciences sociales et à l'unité nationale. C'est une des plus hautes distinctions décernées au Canada dans ces domaines.

Après avoir rappelé brièvement la nature et les origines du Prix Molson, le président du Conseil des Arts, M. J.G. Prentice, a présenté le prix attribué à Arnold Spohr. Il a rappelé que c'est sous la direction de M. Spohr que le *Royal Winnipeg Ballet* a acquis un style et un répertoire qui font l'orgueil de l'Ouest canadien et l'admiration des balléomanes du monde entier.

Le vice-président du Conseil des Arts, M. Guy Rocher, en présentant le prix de M. Jean-Paul Audet, a évoqué l'étonnante érudition du titulaire et a déclaré que ses travaux ont répondu "à maintes questions que l'homme se posait sur lui-même et sur sa destinée".

Au sujet de M. Morley Callaghan, le directeur du Conseil, M. Peter Dwyer, a souligné qu'il était le premier à recevoir le Prix Molson en plus de la Médaille du Conseil des Arts, qui lui fut attribuée en 1966. Il a comparé ses romans et nouvelles aux tableaux de Vermeer, "où les choses les plus simples et les plus quotidiennes acquièrent une présence et une beauté insoupçonnées".

Le Prix Molson a été institué en 1963 grâce à un fonds de \$600,000 mis à la disposition du Conseil des Arts par la Fondation Molson. L'an dernier, un nouveau don de la Fondation Molson a porté ce fonds à \$800,000, permettant ainsi au Conseil des Arts de porter de deux à trois par année le nombre de lauréats. Les derniers Prix Molson avaient été décernés, en 1968, à l'écrivain Jean LeMoyné et au musicien Glen Gould.

DIRECTIVES SUR L'ORGANISATION UNIVERSITAIRE

(Suite de la p. 2)

l'attention du comité judiciaire ou de ce groupe, les infractions présumées aux règlements établis, qui ne requièrent pas une action immédiate.

Le sénat devrait être composé surtout de membres ex-officio et de professeurs élus. Quelques établissements désireront continuer à avoir des représentants du conseil d'administration, de l'association des anciens ou du public, là où l'expérience s'est avérée fructueuse. Chaque université décidera donc de la composition qui lui est la plus appropriée.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration est l'autorité chargée de prendre les décisions définitives relativement à la préparation du budget, à sa soumission aux autorités publiques et à sa révision.

Le conseil d'administration de chaque établissement devrait se composer d'universitaires et peut-être aussi d'autres personnes représentant le sénat, ainsi que d'un groupe important et représentatif du public dont certains seraient nommés par le gouvernement, d'autres par les anciens étudiants et d'autres par cooptation.

REPRÉSENTATION DES PROFESSEURS

Les membres du corps professoral seront majoritaires au sénat, ainsi que sur les comités du sénat, des départements et des facultés.

Les membres du corps professoral pourront être élus représentants du sénat au conseil d'administration.

PARTICIPATION DES ÉTUDIANTS

Les étudiants devraient être éligibles au sénat. On devrait aussi leur permettre d'être membres:

- 1) Des comités des départements, des facultés et du sénat sur les études.
 - 2) Du comité du sénat, chargé d'élaborer et de reviser les critères de nomination, de promotion et de permanence du personnel enseignant.
 - 3) Du comité du sénat, chargé d'élaborer et de reviser les règlements nécessaires à la poursuite des objectifs de l'université.
 - 4) du comité du sénat ou du jury chargé d'appliquer les règlements de l'université.
- Les étudiants peuvent aussi faire partie des membres du sénat admissibles à être élus au conseil d'administration.

LE RÔLE DE L'ADMINISTRATEUR

L'emploi d'administrateurs universitaires à plein temps est nécessaire lorsque la somme de travail ne peut être accomplie volontairement ni efficacement à temps partiel. Lorsqu'il faut déléguer des responsabilités, l'administrateur doit s'en tenir aux politiques approuvées des organismes dirigeants, mais il s'ensuit également que personne ayant une certaine valeur n'acceptera pareil emploi, à moins d'être assuré d'une certaine discrétion administrative lui permettant de contribuer à la qualité du programme. En particulier, le rôle du recteur d'université, ou d'administrateurs en chef, a besoin d'être redéfini à la lumière des circonstances actuelles.

Tous les administrateurs supérieurs, universitaires et non universitaires, devraient être nommés sur la recommandation d'un comité "d'enquête".

Quand il s'agit de nommer des assistants ou des adjoints aux administrateurs supérieurs, l'administrateur supérieur devrait être président du comité "d'enquête" et ses désirs devraient exercer une influence majeure sur le comité.

Les comités "d'enquête" devraient être nommés par le doyen de la faculté, le vice-recteur pour l'enseignement, le recteur, ou le président du conseil, (selon qu'on cherche un chef de département, un doyen de faculté, un vice-recteur pour l'enseignement, ou un recteur), après consultation avec les membres du département, du corps professoral, des étudiants ou d'autres, selon les circonstances.

Ces comités devraient toujours comprendre des personnes autres que les gens immédiatement intéressés, c'est-à-dire des personnes appartenant à d'autres départements ou facultés connexes, ou même à d'autres universités, si cela semble souhaitable.

Les comités "d'enquête" pour un recteur devraient comprendre des représentants du conseil et du sénat, y compris des professeurs et des étudiants membres du sénat....

COMPÉTENCE PÉDAGOGIQUE

Nous ne sommes pas convaincus que la compétence pédagogique entre, d'une façon générale, suffisamment en ligne de compte comme condition d'augmentation de traitement et d'octroi de promotion ou de permanence. Par exemple, il est important d'établir si un professeur est suffisamment préparé pour présenter sa matière, s'il est capable de parler clairement et de façon cohérente et s'il consent volontiers à rencontrer ses élèves. Il nous semble que les sénats devraient tenter d'établir des critères d'efficacité dans l'enseignement et la recherche universitaires et que ces critères devraient être mentionnés dans tout document se rapportant à l'engagement, la promotion, la permanence et le congédiement des professeurs....